

Elle hâte sa course ; c'est le terme de ses longs voyages. Dieu clément ! exauce les vœux de sa suprême angoisse !

Puisse-je atteindre au ciel, et, dernière grâce, y jouir sans fin de la lumière divine, de la vue de mon Dieu.

De ta société, ô Vierge ; toi, que petit enfant j'aimais comme une mère, je t'ai plus ardemment chérie en mon cœur de vieillard :

Reçois-moi dans le ciel, et, concitoyen des Saints, je me dirai redevable envers toi d'une si magnifique récompense.

— o —

Mère du Bon Conseil, priez pour nous !

Par un décret en date du 23 avril, S. S. Léon XIII ordonne l'insertion, dans les Litanies de la Très Sainte Vierge, de l'invocation : "Mère du Bon Conseil, priez pour nous". En voici la teneur :

Depuis que la Bienheureuse Vierge Marie, remplie des grâces de l'Esprit-Saint et resplendissante de ses lumières, accepta les desseins éternels de Dieu et le mystère de l'Incarnation du Verbe, avec la soumission et l'amour de son esprit et de son cœur, et que Mère de Dieu, elle mérita d'être appelée aussi Mère du Bon Conseil. Instruite, en outre, des enseignements de la divine sagesse, elle se plaisait à répandre sur ses proches les paroles de vie qu'elle avait apprises de son Fils et qu'elle conservait dans son cœur.

Ce ne fut pas seulement aux noces de Cana, en Galilée, que les serviteurs obéirent aux conseils de cette nouvelle Rébecca ; il est permis de le croire, les âmes pieuses, les autres disciples du Seigneur et les saints apôtres reçurent ses conseils et son aide. Cette prérogative a été reconnue et confirmée par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, lorsque, à sa mort, près de la croix où se trouvaient sa Mère et le disciple bien-aimé, il dit à sa Mère :